



Le cadre de fonctionnement du Marché Festif 2023

DOCUMENT N° 1
À lire attentivement et à conserver



Mégan Charron, Agente de développement communautaire et de loisirs
mcharron@brownsburgchatham.ca
450 533-6687 (2818)

Table des matières

Matériel des exposants (technique).....	3
Affichage des exposants	3
Espace de vente	3
Rôle de la Ville	4
Horaire et périodes.....	4
Montage et démontage.....	4
Stationnement des camions et véhicules	4
Permis	5
Assurances et responsabilités.....	5
Engagement de solidarité.....	5

Matériel des exposants (technique)

L'exposant est responsable de son propre matériel (tout ce dont il a besoin pour opérer son kiosque; ex : chapiteau, tables, chaises, génératrice, etc.) Il est responsable de la propreté du site lorsqu'il quitte. Il doit fournir, lors de son inscription, la liste sommaire des produits qui seront à vendre à son étal.

Lorsque le prix n'est pas indiqué sur les emballages, l'exposant devra afficher clairement ses prix.

Affichage des exposants

L'exposant doit concentrer son affichage à l'intérieur de son kiosque et ne doit en aucun cas bloquer le passage aux clients ou bloquer la vue de l'affichage des voisins. Les affiches doivent être bien fixées pour ne pas tomber ou s'envoler.

Espace de vente

La Ville met à la disposition des exposants : un espace d'un minimum de 15 pi x 15 pi incluant un accès à l'électricité 30 ampères, et un espace de stationnement directement sur l'espace de vente assigné. L'exposant peut, à son gré, décorer son kiosque pour l'événement, et s'assurer que son kiosque soit fixé solidement en cas de vent. Des toilettes sont également accessibles à quelques pas.

La Ville a toute autorité pour assigner les espaces de vente.

Le processus se fait comme suit :

- a) réception des formulaires avec détails techniques et besoins des exposants;
- b) Paiement de l'espace de vente au montant de **40\$** par chèque ou directement à l'hôtel de ville **avant le samedi 4 novembre 2023**
- c) rencontres et suivis avec les responsables de la Ville afin de distribuer les espaces de vente;

Les espaces de vente seront assignés quand l'inscription sera terminée.

L'espace de vente assigné doit être occupé à l'heure. En cas de retard, celui-ci pourra être attribué à un autre exposant.

- Si la Ville n'a pas eu confirmation de présence de la part d'un exposant avant le **samedi 4 novembre 2023**, l'espace de vente sera attribué à quelqu'un d'autre.

Rôle de la Ville

La Ville choisit et approuve les exposants. Elle se réserve le droit de contingenter certains produits, ceci avec l'objectif de permettre aux producteurs de meilleures ventes. Elle se charge des relations de presse et des relations publiques.

La Ville a deux priorités : la qualité des produits et des ventes significatives pour les exposants qui adhèrent au *MARCHÉ FESTIF*.

La Ville recueille les remarques des clients et les transmet aux intéressés.

Horaire et périodes

Le MARCHÉ FESTIF sera ouvert le samedi 2 décembre 2023. Les heures d'ouverture seront, pour les clients, de 14 h à 21 h, mais les kiosques terminent à 19 h, avant le début du spectacle, à l'exception des camions de cuisine de rue.

Le montage du site débutera à 10 h avec les exposants. Les exposants devront être prêts à accueillir les visiteurs à 14 h. Le marché fermera à 18 h et les exposants ne devront pas quitter leur kiosque avant 19 h. Si l'exposant a vendu tous ses produits il devra se munir d'une affichette expliquant la situation aux clients. Prendre note qu'une prestation musicale est prévue à 19 h 30 / 20 h, et que des feux d'artifice d'une durée de 12 minutes illumineront le ciel vers 21 h 15. Les vendeurs de nourriture et de boissons sont invités à rester ouverts jusqu'à la fin de l'événement. La programmation sera à venir, mais les heures du marché restent les mêmes, soient de 14h à 19 h.

Montage et démontage

Le montage des kiosques se fera dès 10 h et le démontage commencera à 19 h. Le producteur devra faire diligence pour démonter son kiosque. Il devra aussi faire preuve de patience envers ses collègues et envers l'équipe pour quitter compte tenu du petit bouchon de circulation que la fin du marché pourrait occasionner. Aucun mouvement d'humeur ne sera toléré.

Stationnement des camions et véhicules

Il sera possible de stationner votre véhicule directement sur le terrain de votre espace de vente (chaque marchand se voit attribué un numéro de terrain de camping).

À la fin de l'événement, la sortie du site se fera par le trajet ouest du camping. Le plan vous sera envoyé une fois celui-ci terminé.

Permis

Les exposants devront être en règle avec les permis requis.

Assurances et responsabilités

Chaque exposant devra avoir ses propres assurances qui couvrent ses venues au marché. La Ville a pour sa part une assurance responsabilité civile.

Engagement de solidarité

- 1- L'exposant s'engage à fournir une liste **sommaire** des produits qui seront en vente;
- 2- L'exposant accepte le principe que le marché est une famille, une entité en soi, que son image est très importante et que la solidarité est un principe essentiel à son bon développement. Ainsi il s'engage à maintenir, par son attitude, un climat d'entraide, de cordialité, de respect envers ses collègues, envers l'équipe et envers les clients et aussi à éviter le bruit extrême (diffusion de musique, de message enregistré, etc.) qui pourrait nuire à ses voisins de kiosques ;
- 3- L'exposant, s'il a un problème, en parle à la personne en charge de la journée qui se chargera d'aider à trouver une solution;
- 4- L'exposant s'engage à respecter l'éthique professionnelle qui consiste à ne pas attribuer des vertus que ses produits n'ont pas (ex : certification biologique);

L'exposant affirme qu'il a bien lu «Le cadre de fonctionnement du **Marché Festif**» et qu'il est prêt à s'engager tel que décrit à l'engagement de solidarité. Il confirmera son engagement en signant le formulaire (Document N° 2) dûment rempli.

La Ville de Brownsburg-Chatham se réserve le droit d'annuler le Marché festif en cas de force majeure (par exemple, une mauvaise météo). Dans un tel cas, le marchand n'aura droit à aucune compensation pour toute perte subie ou tout gain manqué qui aurait pour cause cette annulation et renonce ainsi à tout recours envers la Ville. Les frais d'inscription seront remboursés au marchand par la Ville, à moins d'une entente entre les Parties.

**VEUILLEZ LE COMPLÉTER ET LE RETOURNER AVANT
LE SAMEDI 4 NOVEMBRE 2023.**

La Ville de Brownsburg-Chatham vous remercie de participer à ce nouveau
MARCHÉ FESTIF !